



Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2023CC_04_049A

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres L'an deux mille vingt et trois, le onze avril, à 18h30, le Conseil de
En exercice : Communauté s'est réuni à DAMVIX en session ordinaire sous la
- Titulaires : 38 Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents : Date de convocation : 5 avril 2023
- Titulaires : 29
- Suppléants : 4

Excusés ayant donné pouvoir : 5
Votants : 36

PRESENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- Mme FONTAINE Camille, Déléguée de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTEILLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix
- M. BETAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet (donne pouvoir à Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine)

SLOW

- M. QUILLET Pascal, Délégué de la commune de Maillezais (donne pouvoir à Mme RINEAU Annie)
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges (donne pouvoir à M. CARTRON David)
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges (donne pouvoir à M. GUILLON Stéphane)
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux (donne pouvoir à M. HENRIET Christian)

ABSENTS EXCUSES :

- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- Mme DELAUNAY Jocelyne, Déléguée de la commune de Vix

SECRETAIRE DE SEANCE :

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

OBJET : BATIMENT SITUE DANS LE VILLAGE D'ARTISANS – ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES « LA CHICANE » A NIEUL-SUR-L'AUTISE – RIVES-D'AUTISE : BAIL LOCATION -ACCESSION CONSENTI A LA MONSIEUR LEGENDRE A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2022

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a lancé un programme immobilier pour réaliser un village d'artisans dans la Zone d'Activités Economiques « La Chicane » à Rives d'Autise – Nieul-sur-l'Autise.

Ce village d'artisans a été réalisé en deux phases :

Une première phase en 2017 avec la construction de deux cellules qui sont actuellement occupées.

La seconde phase est en cours de finalisation avec la réalisation de deux nouvelles cellules dont la cellule située au n°16 rue des Grues.

Monsieur le Président explique que Monsieur Jonathan LEGENDRE, par l'intermédiaire de sa société, a sollicité la Communauté de Communes afin de disposer de la cellule n°16 d'une surface de 314 m² afin d'y implanter son activité de fabrication et réparation de pompes alimentaires dans le cadre d'un bail location-accession.

Cet ensemble est situé sur la parcelle cadastrée YS 154 d'une superficie de 882 m², conformément au bornage en annexe.

Monsieur le Président propose de définir les conditions d'occupation des locaux par Monsieur Jonathan LEGENDRE dans le cadre d'un bail location-accession.

Vu les statuts de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise et sa compétence dans les actions de développement économique ;

Considérant l'intérêt de Monsieur Jonathan LEGENDRE pour la cellule commerciale située au n°16 ;

Monsieur le Président demande au Conseil de Communauté son accord :

- Pour signer un bail location-accession avec Monsieur Jonathan LEGENDRE ou son substitué selon les conditions suivantes :
 - Location à compter du **1^{er} septembre 2022** pour une durée de trois ans, moyennant un loyer mensuel de 1 200 € HT,
 - Acquisition à l'issue de la période de location, soit le **1^{er} septembre 2025** de la parcelle YS 154 incluant les différents équipements y afférents (bâtiment, parking, assainissement), **déduction faite des loyers**, selon le plan de bornage annexé à la présente délibération.
- Pour autoriser Monsieur Jonathan LEGENDRE à occuper les lieux à compter du **1^{er} août 2022**.
- Pour mandater Maître RONDEAU, Notaire à Benet, pour la rédaction du bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le 02/05/2023

ID : 085-248500563-20230411-2023CC_04_049A-DE

S LOW

- Donne son accord pour signer un bail location-accession avec Monsieur Jonathan LEGENDRE ou son substitué selon les conditions suivantes :
 - Location à compter du **1^{er} septembre 2022** pour une durée de trois ans, moyennant un loyer mensuel de 1 200 € HT,
 - Acquisition à l'issue de la période de location, soit le **1^{er} septembre 2025** de la parcelle YS 154 incluant les différents équipements y afférents (bâtiment, parking, assainissement), **dédution faite des loyers**, selon le plan de bornage annexé à la présente délibération.
- Donne son accord pour autoriser Monsieur Jonathan LEGENDRE à occuper les lieux à compter du **1^{er} août 2022**.
- Donne son accord pour mandater Maître RONDEAU, Notaire à Benet, pour la rédaction du bail.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2023CC_03_026 du Conseil de Communauté du 14 mars 2023.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 11 avril 2023

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Adeline POUPLIN

Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) features the letters 'SLO' in a stylized, bold font. The 'S' is a large, dark grey letter. The 'L' and 'O' are smaller, light grey letters. To the right of the 'O' is a dark grey checkmark.

ID : 085-248500563-20230411-2023CC_04_049A-DE